

## Délibération du Comité Syndical

**Sivap**  
eau & assainissement



Syndicat Intercommunal  
Val d'Anzieux Planchaux

**Séance ordinaire du 25 mars 2024**

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

**N° 25-03-11**

### Objet de la délibération :

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION-  
AUTORISATION DE SIGNATURE  
DES ACTES DE TRANSFERT EN  
PLEINE PROPRIETE DES BIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-11-D5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



### Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

ROYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

### Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Feurs -----
- Loire Forez agglomération

## **INTERÊT COMMUN**

**OBJET :** LOIRE FOREZ AGGLOMERATION- AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS

Depuis le 1er janvier 2021, Loire Forez agglomération s'est retiré du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux selon l'arrêté préfectoral n° 427/2020 en date du 16/12/2020.

De ce fait, les parcelles citées ci-dessous, doivent dorénavant être transférées, à titre gratuit et en pleine propriété, dans le patrimoine de Loire Forez agglomération :

- Parcelles n° YE 4, ZY 13 à Chalain le Comtal
- Parcelle B 429 à Grézieux le Fromental
- Parcelles AB 71, AC 86 et AD 69 à Boisset les Montrond

Les élus du Comité Syndical doivent acter le transfert en pleine propriété de ces parcelles.

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Donnent son accord pour transférer, à titre gratuit et en pleine propriété, les parcelles cités ci-dessus, à Loire Forez agglomération,
- ✚ Habilitent Monsieur le Président au nom et pour le compte du SIVAP, à signer les actes de transfert des biens, ci-annexés.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,  
Jacques LAFFONT



Le Secrétaire de séance,  
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

